

*Direction Générale des Soins de Santé*

**Service financement des hôpitaux**

Galilée  
Avenue Galilée 5 boîte 2  
1210 Bruxelles

Téléphone : 02 524 87 10  
Fax : 02 524 87 79

**Manuel mis à jour : Juin 2022**

# **Application FINHOSTA :**

Version 4.7

**Réviseur 2021**

**Tableaux 21, 22 et 23**

**Collecte des données statistiques et financières des hôpitaux :**  
**FORMATS DES FICHIERS DE DONNEES**

## Table des matières

INTRODUCTION.....	3
PERIODE D'ENREGISTREMENT .....	4
COLLECTE.....	4
DELAI D'ENVOI DES DONNEES .....	4
MODALITES D'ENVOI.....	4
CHEMIN D'ACCES POUR PORTAHEALTH.....	4
DIRECTIVES RELATIVES AU NOM D'ENVOI DU FICHIER TXT.....	5
DIRECTIVES RELATIVES AU NOM D'ENVOI DU FICHIER ZIP .....	6
DESCRIPTION DES CHAMPS .....	7
STRUCTURE GENERALE DU FICHIER .....	8
STRUCTURE DETAILLEE DU FICHIER.....	9
TABLEAU 21 : BILAN APRES REPARTITION.....	11
TABLEAU 22 : COMPTE DE RESULTATS APRES REPARTITION .....	12
TABLEAU 23 : RESULTATS PAR CENTRE DE FRAIS DEFINITIFS....	13
ANNEXE TABLEAU 21 : LISTE DES NUMEROS DE SUITE.....	14
ANNEXE TABLEAU 22 : LISTE DES NUMEROS DE SUITE.....	16
ANNEXE TABLEAU 23 : LISTE DES CENTRES DE FRAIS.....	19
SYNOPTIQUE DE LA COLLECTE REVISEUR.....	24

## **INTRODUCTION**

Le but de cette brochure est de donner toutes les directives techniques utiles à l'élaboration du fichier qui doit être transmis au SPF Santé Publique par les institutions hospitalières dans le cadre de la collecte annuelle 2021.

La communication annuelle obligatoire des renseignements statistiques susvisés de l'établissement par le gestionnaire de l'hôpital se base :

D'une part, sur l'AR du 6 décembre 2020 fixant les modalités et le délai de communication par le gestionnaire de l'hôpital de la situation financière, des résultats d'exploitation, du rapport du réviseur d'entreprise et des renseignements statistiques relatifs à l'établissement,

D'autre part, sur l'AR du 14 août 1987 relatif au plan comptable minimum normalisé des hôpitaux,

Et sur l'AR du 19 juin 2007 relatif aux comptes annuels des hôpitaux.

## **PERIODE D'ENREGISTREMENT**

Ces directives sont d'application pour l'année d'enregistrement 2021.

## **COLLECTE**

L'envoi réviseur comprend la collecte des tableaux suivants :

TABLEAU 21 = Bilan après répartition

TABLEAU 22 = Compte de résultats après répartition

TABLEAU 23 = Résultats par centre de frais définitifs

## **DELAI D'ENVOI DES DONNEES**

Le délai limite d'envoi pour les données 2021 est le **30 septembre 2022**.

## **MODALITES D'ENVOI**

L'institution doit envoyer le fichier « Reviseur » sous forme comprimée (ZIP) en utilisant la plateforme PortaHealth (application internet avec accès sécurisé)

## **CHEMIN D'ACCES POUR PORTAHEALTH**

Le site du SPF Santé Publique permet d'accéder à la plateforme Portahealth :

[www.health.fgov.be](http://www.health.fgov.be) => Santé => Organisation des Soins de Santé => Hôpitaux => Systèmes d'enregistrement => Portahealth => Différentes applications informatiques => Applications Portahealth

## DIRECTIVES RELATIVES AU NOM DU FICHIER TXT

- Le nom du fichier doit respecter la nomenclature obligatoire (inscription du nom en lettres majuscules y compris l'extension TXT)
- Description de la composition du nom du fichier :

### **XXX-SFZ-VERS-EXPORTZ-YYYY-P.TXT**

XXX = Numéro d'agrément de l'hôpital (001)

SFZ = SF : code du système d'enregistrement = Statistiques financières  
Z : bloc d'envoi = REV = réviseur

VERS = Version de l'enregistrement **REV 2021 : version 4.7**

EXPORTZ = EXPORT = nom spécifique du fichier d'exportation  
Z : bloc d'envoi REV

YYYY = année d'enregistrement (2021)

P = période d'enregistrement

Indiquer le dernier mois du délai d'envoi des données : 12  
(décembre)

TXT = extension (et type) des fichiers ; '.TXT'

Ex. « Réviseur » : **001-SFREV-4.7-EXPORTREV-2021-12.TXT**

## DIRECTIVES RELATIVES AU NOM DU FICHIER ZIP

- Avant la transmission via l'accès internet sécurisé (Porta-Health), les données doivent être comprimées et rassemblées dans un fichier de compression (méthode zip 2.0 compatible)
- Le nom du fichier doit respecter la nomenclature obligatoire décrite ci-dessous.
- Description de la composition du nom du fichier :

### **XXX-SFZ-VERS-YYYY-P.ZIP**

XXX = Numéro d'agrément de l'hôpital (001)

SFZ = SF : code du système d'enregistrement = Statistiques financières  
Z : bloc d'envoi = REV = réviseur

VERS = Version de l'enregistrement **REV 2021 : version 4.7**

EXPORTZ = EXPORT = nom spécifique du fichier d'exportation  
Z : bloc d'envoi REV

YYYY = année d'enregistrement (2021)

P = période d'enregistrement

Indiquer le dernier mois du délai d'envoi des données : 12  
(décembre)

.ZIP = l'extension ; ' .ZIP '

Ex. « Annuel 2021 » : **001-SFREX-4.7-2021-12.ZIP**

## DESCRIPTION DES CHAMPS

⇒ **Le format de chaque champ varie en fonction de l'information demandée.**

- On indique la fin d'un champ par un **séparateur**, en l'occurrence le signe '~' = tilde.
- Les enregistrements (*records*) doivent se terminer par : un '~' et un **SAUT DE LIGNE** {line feed (ASCII 10 = 0x0 A).
- Certains champs ne peuvent comporter que des valeurs correspondant à une codification précise détaillée soit en annexe, soit dans un tableau. Seules les valeurs répertoriées dans la brochure seront acceptées.

Exemple :

- le champ « mois » (présent dans différents fichiers) n'admet que des valeurs comprises entre ~1~ et ~12~

- On ne peut avoir **aucun blanc** (espace)
- **Pour les champs qui contiennent une valeur numérique**, le nombre ne peut pas être précédé de zéros. Le champ sera fermé par un séparateur '~' après le dernier chiffre significatif.

Exemple : champ de 5 positions avec la valeur 100 → ~100~

- Pour les décimales des valeurs numériques, **le point (.)** est le séparateur, les chiffres après le point sont obligatoires, **même les zéros**.

Exemple : ~100.00~

- Pour les champs alphanumériques contenant une valeur numérique les zéros précédant le ou les chiffres significatifs doivent être encodés. C'est le cas pour les centres de frais ou les agréments.

Exemple : le centre de frais 000 → ~000~ l'agrément 002 → ~002~

Pour les champs sans donnée, il n'y a pas de blancs entre les séparateurs: ~~

## STRUCTURE GENERALE DU FICHIER

La structure des fichiers **ne peut pas être choisie librement**, il faut se référer aux directives de la présente brochure.

Le type de Record détermine le contenu des autres champs.

PARAMETRE	DESCRIPTION	Longueur	A ou N*
Record_type_cd	Code du recordtype	5**	A
Sender_cd	Numéro d'agrément	3**	A
Year	Année d'enregistrement	4**	N
Period_cd	Période d'enregistrement	1-2***	N
15 ITEMS	Fonction du Record_type		Afh
Value	Fonction du Record_type : la valeur, le montant, le nombre.	1-13*** ou 15.2****	N

(\*) A= Alphanumérique ; N= Numérique ; Afh = fonction du record\_type\_cd

(\*\*) Format fixe : le nombre de caractères ou de chiffres doit correspondre précisément au nombre demandé.

(\*\*\*) Les champs comportant une longueur variable doivent comprendre un nombre de caractères ou de chiffres compris entre les limites : exemple 1-13 N = minimum 1 chiffre et maximum 13 chiffres.

(\*\*\*\*) Les valeurs numériques utilisées pour les montants doivent comprendre 2 chiffres après le point décimal. La longueur maximale est de 15 positions, y compris le point décimal. Si les chiffres décimaux sont nuls, ils doivent être présentés comme suit : ~0.00~ donc la longueur minimale d'un montant est de 4 positions.



## STRUCTURE DETAILLEE DU FICHER

PARAMETRE	DEFINITION
Record_type_cd	<b>R</b> (bloc) + numéro de tableau + classe de données
Sender_cd	N° Agrément
Year	2021 (année en 4 positions)
Period_cd	Période d'enregistrement (12)
item_01	Organisme assureur ( <b>Vide</b> pour le bloc réviseur)
item_02	N° de suite (Tableau 21 et 22) ou <b>Vide</b> (Tableau 23)
item_03	Type de Patient ( <b>Vide</b> pour le bloc réviseur)
item_04	Code INAMI ( <b>Vide</b> pour le bloc réviseur)
item_05	N° d'identification de l'emprunt ( <b>Vide</b> pour le bloc réviseur)
item_06	Organisme financier, Type de créiteur ( <b>Vide</b> pour le bloc réviseur)
item_07	Type d'investissement ( <b>Vide</b> pour le bloc réviseur)
item_08	Catégorie de personnel ( <b>Vide</b> pour le bloc réviseur)
item_09	Type de personnel ( <b>Vide</b> pour le bloc réviseur)
item_10	Grade Fonction ( <b>Vide</b> pour le bloc réviseur)
item_11	Sexe ( <b>Vide</b> pour le bloc réviseur)
item_12	Suffixe, Rubrique du personnel ( <b>Vide</b> pour le bloc réviseur)
item_13	Site ( <b>Vide</b> pour le bloc réviseur)
item_14	Type de mouvement ( <b>Vide</b> pour le bloc réviseur)
item_15	Centre de frais (Tableau 23) ou <b>Vide</b>
Value	Montant ou Valeur

### RECORD\_TYPE\_CD

La structure de stockage générique introduit la notion RECORD\_TYPE\_CD et permet d'interpréter le reste du record.

Collecte	Tableau	Classe de données	Description
R	21	01	Bilan après répartition
R	22	01	Compte de résultats après répartition
R	23	01	Résultats par centres de frais définitifs : <b>charges</b>
R	23	02	Résultats par centres de frais définitifs : <b>produits</b>

Format fixe de **5** caractères **ALPHANUMERIQUES**

### SENDER\_CD

Ce champ précise le **NUMERO D'AGREMENT** de l'hôpital.

Format fixe de **3** caractères **ALPHANUMERIQUES** : Exemple : '~004~'

Ce numéro est attribué par l'Autorité compétente en matière d'agrément des hôpitaux.

Les numéros d'agrément comportant le chiffre « 0 » comme repris dans l'exemple ci-dessus doivent toujours être mentionnés car ils font partie intégrante de ce numéro.

## **YEAR**

Ce champ précise l'année des données d'enregistrement.

Format fixe de 4 caractères **NUMERIQUES** :

Exemple : '~2021~'

## **PERIOD\_CD**

Ce champ précise le numéro du dernier mois de la période d'enregistrement.

Format fixe de 2 caractères **NUMERIQUES** :

12	Toute l'année
----	---------------

## **LES ITEMS**

**15** items différents peuvent être enregistrés.

Les items peuvent être **REMP LIS** ou **VIDES** en fonction des **RECORD\_TYPE\_CD**.

Les caractéristiques de chaque item sont déterminées en fonction du **RECORD\_TYPE\_CD**.

## **VALUE**

Ce champ précise la valeur attendue, le montant ou la quantité en fonction du **RECORD\_TYPE\_CD**

Cette valeur peut éventuellement être précédée d'un signe négatif.

Format variable avec un maximum de 15 **caractères (positions) NUMERIQUES**, séparateur et signe négatif inclus.

Tous les montants doivent être libellés en **EURO** avec **2 DECIMALES** délimitées par un point, même si ce sont des zéros.

Exemples : ~100.00~ en cas de montant nul : ~0.00~

## **TABLEAU 21 : BILAN APRES REPARTITION**

Ce tableau est la copie conforme du document transmis sur support papier, approuvé par les instances de tutelle et ayant fait l'objet d'un rapport du Réviseur d'Entreprise.

PARAMETRE	DEFINITION	LONGUEUR	A ou N
Record_type_cd	R2101	5	A
Sender_cd	N° Agrément	3	A
Year	Année d'enregistrement	4	N
Period_cd	12	2	N
item_01	Vide	0	
item_02	Numéro de suite	3	N
item_03	Vide	0	
item_04	Vide	0	
item_05	Vide	0	
item_06	Vide	0	
item_07	Vide	0	
item_08	Vide	0	
item_09	Vide	0	
item_10	Vide	0	
item_11	Vide	0	
item_12	Vide	0	
item_13	Vide	0	
item_14	Vide	0	
item_15	Vide	0	
Value	Valeur	15.2	N

Ex. : R2101~002~2021~12~~50~~~~~158280.15~

### **Numéro de suite**

Le format est fixe en 3 positions numériques maximum.

Tous les numéros de suite doivent être utilisés même si le montant est égal à « zéro »

Chaque numéro de suite ne peut correspondre qu'à un seul et unique compte.

La **liste des numéros de suite** est consultable dans l'annexe relative au tableau 21 en fin de brochure.

## **TABLEAU 22 : COMPTE DE RESULTATS APRES REPARTITION**

Ce tableau est la copie conforme du document transmis sur support papier, approuvé par les instances de tutelle et ayant fait l'objet d'un rapport du Réviseur d'Entreprise.

PARAMETRE	DEFINITION	Longueur	A ou N
Record_type_cd	R2201	5	A
Sender_cd	N° Agrément	3	A
Year	Année d'enregistrement	4	N
Period_cd	12	2	N
item_01	Vide	0	
item_02	N° de suite	3	N
item_03	Vide	0	
item_04	Vide	0	
item_05	Vide	0	
item_06	Vide	0	
item_07	Vide	0	
item_08	Vide	0	
item_09	Vide	0	
item_10	Vide	0	
item_11	Vide	0	
item_12	Vide	0	
item_13	Vide	0	
item_14	Vide	0	
item_15	Vide	0	
Value	Valeur	15.2	N

EX. : R2201~002~2021~12~~10~-----1582800.50~

### **NUMMERO DE SUITE**

Tous les numéros de suite à l'exception du 780 et du 890 doivent être utilisés même si le montant est égal à « zéro »

Chaque numéro de suite ne peut se présenter qu'une seule fois dans le tableau 22.

La **liste des numéros de suite** est consultable dans l'annexe relative au tableau 22 en fin de brochure.

### **VALEUR**

La valeur des comptes « bénéfiques et pertes » doit toujours être positive (pas de signe négatif)

En cas de perte ou de bénéfice, une de ces 2 lignes doit obligatoirement être remplie, et l'autre doit être mise à « zéro »: ~0.00~.

## **TABLEAU 23 : RESULTATS PAR CENTRES DE FRAIS DEFINITIFS**

Ce tableau est la copie conforme du document transmis sur support papier, approuvé par les instances de tutelle et ayant fait l'objet d'un rapport du Réviseur d'Entreprise.

PARAMETRE	DEFINITION	R2301	R2302	Longueur	A ou N
Record_type_cd	R2301 ou R2302	X	X	5	A
Sender_cd	N° Agrément	X	X	3	A
Year	Enregistrement	X	X	4	N
Period_cd	12	X	X	2	N
Item_01	Vide			0	
Item_02	Vide			0	
Item_03	Vide			0	
Item_04	Vide			0	
Item_05	Vide			0	
Item_06	Vide			0	
Item_07	Vide			0	
Item_08	Vide			0	
Item_09	Vide			0	
Item_10	Vide			0	
Item_11	Vide			0	
Item_12	Vide			0	
Item_13	Vide			0	
Item_14	Vide			0	
Item_15	Centres de frais	X	X	3	A
Value	Valeur	X	X	15.2	N

**R2301** : Charges par centres de frais définitifs

**R2302** : Produits par centres de frais définitifs

Les champs marqués d'une croix sont les champs requis pour le type de record spécifié dans l'en-tête de colonne.

Les autres champs doivent IMPERATIVEMENT rester vides pour ce type de record.

Ex. : R2301~002~2021~12~-----~210~988430.75~  
 R2302~002~2021~12~-----~220~1482860.50~

La **liste des centres de frais** est consultable dans l'annexe relative au tableau 23 en fin de brochure.

## **ANNEXE TABLEAU 21 : LISTE DES NUMEROS DE SUITE**

<b>Numéro de suite</b>	<b>Compte</b>	<b>Somme</b>	<b>Bilan après répartition</b>
10	20/28	<b>S</b>	ACTIFS IMMOBILISES
20	20		I. Frais d'établissement
30	21		II. Immobilisations incorporelles
40	22/27	<b>S</b>	III. Immobilisations corporelles
50	22		A. Terrains & constructions
60	23		B. Matériel d'équipement médical
70	24		C. Matériel d'équipement non-médical & mobilier
80	25		D. Immobilisations en location financement
90	26		E. Autres immobilisations corporelles
100	27		F. Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés
110	28		IV. Immobilisations financières
120	29/58	<b>S</b>	ACTIFS CIRCULANTS
130	29	<b>S</b>	V. Créances à plus d'un an
140	290		A. Créances pour prestations
150	291		B. Autres créances
160	3	<b>S</b>	VI. Stocks et commandes en cours
170	31		A. Approvisionnements et fournitures
180	36		B. Acomptes versés sur achats pour stocks
190	37		C. Commandes en cours
200	40/41	<b>S</b>	VII. Créances à un an au plus
210	40	<b>S</b>	A. Créances sur prestations
220	400		1. Patients
230	402		2. Organismes assureurs
240	403		3. Montants de rattrapage
250	404		4. Produits à recevoir
260	406/409		5. Autres créances
270	41	<b>S</b>	B. Autres créances
280	415		1. Médecins, dentistes, personnel soignant et paramédicaux
290	41x		2. Autres
300	51/53		VIII. Placements de trésorerie
310	54/58		IX. Valeurs disponibles
320	490/1		X. Comptes de régularisation
330	20/58	<b>S</b>	<b>Total de l'actif</b>
340	10/15-18	<b>S</b>	CAPITAUX PROPRES
350	10		I. Dotation, apports et dons en capital
360	12		II. Plus-values de réévaluation
370	13	<b>S</b>	III. Réserves
380	130		A. Réserve légale
390	131		B. Réserves indisponibles
400	133		C. Réserves disponibles
410	14		IV. Résultat reporté
420	15		V. Subsidés d'investissement
430	18		VI. Primes de fermeture
440	16	<b>S</b>	VII. Provisions pour risques et charges
450	160		Provisions pour pensions et obligations similaires
460	162		Provisions pour gros travaux d'entretien
470	163		Provisions pour arriérés de rémunérations
480	164/169		Provisions pour autres risques et charges

490	17/49	<b>S</b>	DETTES
500	17	<b>S</b>	<i>VIII. Dettes à plus d'un an</i>
510	170/4	<b>S</b>	A. Dettes financières
520	170		Emprunts subordonnés
530	171		Emprunts obligataires non subordonnés
540	172		Dettes de location financement et assimilées
550	173		Etablissements de crédit
560	174		Autres emprunts
570	175		B. Dettes relatives aux achats de biens de services
580	177		C. Avances SPF Santé Publique
590	178		D. Cautionnements reçus en numéraire
600	179		E. Dettes diverses
610	42/48	<b>S</b>	<i>IX. Dettes à un an au plus</i>
620	42		A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année
630	43	<b>S</b>	B. Dettes financières
640	430/4		Etablissements de crédit
650	435/9		Autres Emprunts
660	44	<b>S</b>	C. Dettes courantes
670	440/444		Fournisseurs
680	441		Effets à payer
690	443		Montants de rattrapage
700	445		Médecins, dentistes, personnel soignant et paramédicaux
710	449		Dettes courantes diverses
720	46		D. Acomptes reçus
730	45	<b>S</b>	E. Dettes fiscales, salariales et sociales
740	450/3		Impôts
750	454/9		Rémunérations et Charges sociales
760	47/48	<b>S</b>	F. Autres Dettes
770	47		Dettes découlant de l'affectation du résultat
780	481		Dépôts patients reçus en numéraire
790	488		Cautionnements
800	489		Autres dettes diverses
810	492/3		<i>X. Comptes de régularisation</i>
820	10/49	<b>S</b>	<b>Total du passif</b>

Légende des lettres de la colonne SOMME :

« **S** »: Cette valeur indique que cette ligne est le total d'autres comptes du même tableau

## **ANNEXE TABLEAU 22 : LISTE DES NUMEROS DE SUITE**

<b>Numéro de suite</b>	<b>Compte</b>	<b>SOMME</b>	<b>Compte de résultats après répartition</b>
10	<b>70/74</b>	<b>S</b>	<b>I. Produits d'exploitation</b>
20	<b>70</b>	<b>S</b>	<b>A. Chiffre d'affaires</b>
30	700		1. Prix de la journée d'hospitalisation
40	701		2. Rattrapage estimé de l'exercice
50	702		3. Suppléments de chambres
60	703		4. Forfaits conventions INAMI
70	704		5. Produits accessoires
80	705		6. Produits pharmaceutiques & assimilés
85	706		7. Financement de l'Entité Fédérée – Prix d'hébergement
86	707		8. Montant global prospectif
90	708/709		9. Honoraires
100	72		B. Production immobilisée
105	73		C. Cotisations, Dons, Legs
110	<b>74</b>	<b>S</b>	<b>D. Autres produits d'exploitation</b>
120	740		1. Subsidés d'exploitation
125	741		2. Financement forfaitaire de l'infrastructure de l'Entité Fédérée
130	742/9		3. Autres
140	<b>60/64</b>	<b>S</b>	<b>II. Coût des produits d'exploitation</b>
150	<b>60</b>	<b>S</b>	<b>A. Approvisionnements et fournitures</b>
160	600/8		1. Achats
170	609		2. Variation des stocks
180	<b>61</b>	<b>S</b>	<b>B. Services et fournitures accessoires</b>
190	610/616		Autres services et fournitures accessoires
200	617		Personnel intérimaire et personnel mis à disposition de l'hôpital
210	618		Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de survie des administrateurs, gérants, associés actifs et dirigeants d'entreprise, qui ne sont pas attribués en vertu d'un contrat de travail
220	619		Rétributions des médecins, dentistes, personnel soignant et paramédical
230	<b>62</b>	<b>S</b>	<b>C. Rémunérations, charges sociales</b>
240	<b>620 0</b>		Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical
250	<b>620 x</b>		Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel autre
260	<b>621 0</b>		Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical
270	<b>621 x</b>		Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre
280	<b>622 0</b>		Primes patronales pour assurances extralégales du personnel médical
290	<b>622 x</b>		Primes patronales pour assurances extralégales du personnel autre
300	<b>623 0</b>		Autres frais de personnel du personnel médical
310	<b>623 x</b>		Autres frais de personnel du personnel autre
320	<b>624 0</b>		Pensions de retraite et de survie du personnel médical
330	<b>624 x</b>		Pensions de retraite et de survie du personnel autre



340	<b>625 0</b>		Provisions salariales du personnel médical
350	<b>625 x</b>		Provisions salariales du personnel autre
360	630	<b>S</b>	D. Amortissements
370	631/4		E. Autres réductions de valeur
380	635		Provisions pour pensions et obligations similaires : Dotations (+), utilisations et reprises (-)
390	636/637		Provisions pour grosses réparations, gros entretiens et autres risques : dotations(+), utilisations et reprises (-)
400	64	<b>S</b>	G. Autres charges d'exploitation
410	640		Impôts et taxes relatives à l'exploitation
420	642/8		Autres charges d'exploitation
430	649		Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration
440	<b>70/64</b>	<b>V</b>	<b>III. Bénéfice d'exploitation (+)</b>
450	<b>64/70</b>	<b>V</b>	<b>Perte d'exploitation (-)</b>
460	<b>75</b>	<b>S</b>	<b>IV. Produits financiers</b>
470	750		Produits des immobilisations financières
480	751		Produits des actifs circulants
490	752		Plus-values sur réalisation d'actifs circulants
500	753		Subsides en capital et intérêts
510	754/759		Autres produits financiers
520	<b>65</b>	<b>S</b>	<b>V. Charges financières</b>
530	650		Charges des emprunts d'investissements
540	6510		Dotations aux réductions de valeur sur actifs circulants
550	6511		Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants
560	652		Moins-values sur réalisation d'actifs circulants
570	654/655		Différences de change, écarts de conversion de devises
580	656		Charges des crédits court terme
590	657/9		Autres charges financières
600	<b>70/65</b>	<b>V</b>	<b>VI. Bénéfice courant (+)</b>
610	<b>65/70</b>	<b>V</b>	<b>Perte courante (-)</b>
620	<b>76</b>	<b>S</b>	<b>VII. Produits exceptionnels</b>
630	760		A. Reprises d'amortiss.et de réductions de valeur
640	761		B. Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières
650	762		C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels
660	763		D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés
670	764/8		E. Autres produits exceptionnels
680	769		F. Produits sur exercices antérieurs
690	<b>66</b>	<b>S</b>	<b>VIII. Charges exceptionnelles</b>
700	660		A. Amortissement. et réduct.de valeurs exceptionnels
710	661		B. Réductions de valeurs sur immobilisations financières
720	662		C. Provisions pour risques et charges exceptionnels
730	663		D. Moins-values sur réalisation. d'actifs immobilisés
740	664/8		E. Autres charges exceptionnelles
750	669		F. Charges relatives aux exercices antérieurs
760	<b>70/66</b>	<b>V</b>	<b>IX. Bénéfice de l'exercice (+)</b>
770	<b>66/70</b>	<b>V</b>	<b>Perte de l'exercice (-)</b>

780		<b>T</b>	<b>X. Affectations et prélèvements</b>
790	<b>70/69</b>	<b>V</b>	<b>A. Bénéfice à affecter (+)</b>
800	<b>69/70</b>	<b>V</b>	<b>Perte à affecter (-)</b>
810	70/66	<b>v</b>	1. Bénéfice de l'exercice (+)
820	66/70	<b>v</b>	Perte de l'exercice(-)
830	790		2. Bénéfice reporté (+)
840	690		Perte reportée (-)
850	<b>791/2</b>	<b>S</b>	<b>B. Prélèvements</b>
860	791		1. sur le capital
870	792		2. sur les réserves
880	691/2	<b>S</b>	C. Affectations aux fonds propres hors réserves et aux réserves (-)
881	691		Au fonds propres hors réserves
882	6920		A la réserve légale
883	6921		Aux autres réserves
890		<b>T</b>	<b>D. Résultat à reporter :</b>
900	<b>693</b>		<b>1. Bénéfice à reporter (-)</b>
910	<b>793</b>		<b>2. Perte à reporter (+)</b>
920	794		E. Intervention de tiers
930	694/6	<b>S</b>	F. Bénéfice à distribuer
940	694		Rémunération du capital
950	695		Administrateurs ou gérants
960	696		Autres allocataires

Légende des lettres de la colonne « SOMME » :

« **S** » : Cette valeur indique que cette ligne est le total d'autres comptes du même tableau

« **V** » : Cette valeur indique que cette ligne est le résultat d'une différence entre deux valeurs. Le montant est toujours exprimé sous la forme d'un chiffre non signé.

« **T** » : La ligne associée à ce code est un titre et ne doit pas figurer dans le fichier à transmettre. D'autre part, tout rapport du tableau que ce soit sous forme imprimée ou à l'écran doit toujours comporter ces ligne marquée du « T »

Chaque numéro de suite à l'exclusion des numéros codés « T » doit figurer dans le fichier même avec une valeur à zéro. Dans ce cas, il sera codé ~0.00~

## **ANNEXE TABLEAU 23 – LISTE DES CENTRES DE FRAIS**

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Index de lit</b>	<b>Regroupement</b>
<b><u>1. Comptes de charges en attente d'affectation</u></b>			
000	Amortissements		000
001	Amortissements		001
002	Amortissements		002
003	Amortissements		003
004	Amortissements		004 à 009
010	Charges financières		010 à 011
012	Charges financières		012
013	Intérêts des crédits à court terme		013
014	Autres		014 à 019
<b><u>2. Centres de frais à répartir</u></b>			
2.1 Centres de frais communs			
020	Frais généraux		020
021	Frais généraux		021
022	Protection Incendie		022
023	Collecte et Traitement des immondices		023
024	Frais généraux		024 à 029
030	Entretien		030
031	Entretien		031 à 039
040	Chauffage		040
041	Chauffage		041 à 049
050	Administration		050
051	Informatique		051
052	Administration		052 à 059
060	Buanderie – Lingerie		060
061	Buanderie – Lingerie		061 à 069
070	Alimentation		070
071	Diététique		071
072	Alimentation		072 à 079
080	Internat		080 à 089
090	Frais Médicaux		090-094 à 099
091	Direction nursing + cadre intermédiaire		091
092	Hygiène hospitalière		092
093	Transport interne patient		093
2.2 Centres de frais auxiliaires			
100	Couvent		100
110	Culte		110
120	Morgue		120
130	Réadaptation fonctionnelle (à charge de l'hospitalisation)		130 à 138
139	Thérapie de relaxation		139
140	Secrétariat médical		140-143 à 149
141	Archives médicales centralisées		141

Code	Libellé	Index de lit	Regroupement
142	Dossiers de morbidité – RCM		142
150	Urgences		150
151	Service de garde		151
152	S.M.U.R.		152
153	Ambulance de premiers soins avec infirmier(e) présent(e) à bord (PIT)	(°°°°)	153
160	Stérilisation		160
170	Anesthésie		170
180	Bloc opératoire		180, 182 à 189
181	Salle de plâtre		181
190	Banque de sang		190

(°°°°) nouveau centre de frais à partir de l'année 2019

### **3. Centres de frais définitifs**

#### 3.1 Services hospitaliers

Code	Libellé	Index de lit	Regroupement
200	Service de traitement de la TBC (hôpital général)	B (°°)	200 à 209
210	Service de diagnostic et traitement chirurgical	C	210 à 218
219	Services de chirurgie cardiaque	C (*)	219
220	Services de diagnostic et traitement médical	D	220 à 229
230	Services de pédiatrie	E	230 à 238
239	Section hospitalière de diagnostic ou traitement préventif de la mort subite du nourrisson	E	239
240	Service d'hospitalisation simple	H (°°)	240 à 249
250	Service de maladies contagieuses	L	250 à 259
260	Service de maternité (Unités d'hospitalisation)	M	260-264 à 269
261	Quartier d'accouchements	M	261
262	Service de soins néonataux non intensifs. (ne pas utiliser pour lits, journées, admissions, sorties, décès, patients)	N*	262
263	Services M.I.C.	MIC (*)	263
270	Service de soins néonataux intensifs	NIC	270 à 278
279	Section hospitalière de diagnostic ou traitement préventif de la mort subite du nourrisson (ne pas utiliser pour les lits)	N	279
280	Service d'hospitalisation mixte (C+D)	C+D	280 à 289
290	Unité de traitement des grands brûlés	BR (*)	290 à 299
300	Services de gériatrie	G	300 à 309
310	Service spécialisé pour le traitement et la réadaptation fonctionnelle destiné à des patients atteints d'affections cardio-pulmonaires	Sp (S1)	310
311	Service spécialisé pour le traitement et la réadaptation fonctionnelle destiné à des patients atteints d'affections neurologiques	Sp (S3)	311
312	Service spécialisé pour le traitement et la réadaptation fonctionnelle destiné à des patients atteints d'affections locomotrices	Sp (S2)	312

Code	Libellé	Index de lit	Regroupement
313	Service spécialisé pour le traitement et la réadaptation fonctionnelle destiné à des patients atteints d'affections chroniques	Sp (S5)	313
314	Service de soins palliatifs	Sp (S4)	314
315	Service de psycho-gériatrie	Sp (S6)	315
316	Autres services de spécialités (concerne les projets pilotes)	Sp	316 à 319
320	Hôpital de jour chirurgical	Cj (*)	320 à 329
330	Projets pilotes secteur aigu hors gériatrie	(°°°)	330
331	Projets pilotes liés à l'hospitalisation classique et gériatrique	(°°°)	331
332	Projets pilotes secteur Sp	(°°°)	332
333	Projets pilotes secteur Sp Pal	(°°°)	333
334	Hôpital de jour gériatrique	(°°°°)	334
340	Service de neuropsychiatrie infantile et « For K »	K	340 à 349
350	Hospitalisation de jour en service K	K1	350 à 359
360	Hospitalisation de nuit en service K	K2	360 à 369
370	Service neuropsychiatrique d'observation et de traitement	A	370 à 379
380	Hospitalisation de jour en service A	A1	380 à 389
390	Hospitalisation de nuit en service A	A2	390 à 399
410	Service psychiatrique de traitement	T	410, 412 à 419
411	Placement familial intra-muros	Tf	411
420	Hospitalisation de jour en service T	T1	420 à 429
430	Hospitalisation de nuit en service T	T2	430 à 439
450	Projets pilotes ayant trait à des thématiques relatives à la santé mentale (autres que projets Art. 107 et « For K »)	(°°°°°)	450
451	Projets pilotes Réseaux et circuits de soins santé mentale (1) - Art. 107 Adultes	(°°°°°)	451
452	Projets pilotes ayant trait à des thématiques relatives à la santé mentale (1) - Art. 107 – Enfants et adolescents	(°°°°)	452
454	Projets psychiatrie légale « For K »	(°°°°)	454
460	Placement familial extra-muros	tf	460 à 469
470	Service psychiatrique de traitement en reconversion progressive	TR (°)	470 à 479
480	Service Traitement Intensif (PTCA-Adultes et Enfants)	IB* (I1)	480 à 489
490	Soins Intensifs	(*)	490 à 499

(\*) fonction pour laquelle l'hôpital doit être agréé

(°) ne peut pas être utilisé à partir de l'année 2006

(°°) repris de nouveau à partir de l'année 2019 dans notre application Portahealth

(°°°) centre de frais supprimé à partir de l'année 2019

(°°°°) nouveau centre de frais à partir de l'année 2019

(°°°°°) nouvelle dénomination et distinction des centres de frais existants à partir de 2019

(1) Projets Art 107

En ce qui concerne les projets ' 107', le centre de frais 451 et 452 sont créés afin de permettre l'imputation des charges spécifiques supplémentaires relatives à ces projets 107, tant pour les hôpitaux qui mettent hors activité des lits que pour les hôpitaux qui participent aux projets 107 sans gel de lits, afin qu'ils puissent bien isoler ces charges supplémentaires. Les charges de

Code	Libellé	Index de lit	Regroupement
<p>personnel (B2, B4, B9) attachées aux lits mis hors activité restent imputées dans les centres de frais des index de lits même si le personnel va travailler à l'extérieur de l'hôpital.</p> <p>IB* : Le groupe de travail « Plan comptable » pour répondre aux exigences des divers Arrêtés Royaux du 10 mars 2008 relatifs aux unités de soins pour le traitement intensif de patients psychiatriques présentant des troubles graves du comportement et/ou agressifs a décidé le 17 juillet 2008 la réaffectation du Centre de frais 480 (inemployé depuis de nombreuses années) et de le réserver à la catégorie « adultes » seule normée et programmée actuellement. Soit les dénominations suivantes :</p> <p style="text-align: center;">CF 480 Service TI (PTCA-Adultes et Enfants) index IB</p> <p>Ce centre de frais permettra de positionner toutes les données relatives à ce service de traitement intensif des patients psychiatriques composé de 8 lits ou d'un multiple de ce chiffre. Il y a lieu de noter que les Arrêtés Royaux prévoient, en page 32800, la création ultérieure d'une unité spécifique pour les enfants, reprise actuellement en projet pilote.</p> <p>A l'avenir, d'autres unités (groupes cibles) verront le jour sous cet index. Afin de pouvoir les distinguer par une numérotation à 2 positions, <u>l'application reprendra donc le centre de frais PTCA-Adultes sous la numérotation I1 au lieu de IB.</u> Les futures unités seront notées I2 à I5 pour un centre de frais à fixer.</p> <p>Cette décision du groupe a été présentée en « Section Financement » et sera ensuite officialisée dans un Arrêté Royal.</p>			
3.2 Services médico-techniques, consultations et pharmacie			

500	Radiologie		500
501	Résonance magnétique nucléaire		501
502	Scanner		502
503	Autres services d'imagerie médicale		503 à 509
510	Laboratoire de chimie		510
511	Laboratoire d'hématologie		511
512	Laboratoire de coagulation et hémostase		512
513	Laboratoire d'immunohématologie		513
514	Laboratoire de sérologie		514
515	Laboratoire de microbiologie		515
516	Laboratoire d'hormonologie		516
517	Laboratoire d'anatomo-pathologie		517
518	Laboratoire de radio-isotopes in vitro		518
519	Laboratoire		519
520	Autres Laboratoires		520 à 549
550	Hôpital de jour médical		550
551	Hôpital de jour pédiatrique		551
552	Hôpital de jour autres		552
553	Projets pilotes liés à l'hôpital de jour gériatrique	(°°°)	553
554	Sans affectation	(°°)	554
555	Centres de revalidation - conventions INAMI		555 à 559
560	Hémodialyse		560 à 569
570	Radiothérapie		570 à 579
580	Autres services médico-techniques		580 à 649
650	Banques de matériel corporel à usage humain (*)	(°°°°°)	650
651	Têtes de fémur, os ou appareil locomoteur	(°°°)	651

Code	Libellé	Index de lit	Regroupement
652	Peau	(°°°)	652
653	Kératinocytes	(°°°)	653
654	Cellules bêta-pancréatiques	(°°°)	654
655	Greffes tympano-ossiculaires	(°°°)	655
656	Cornées	(°°°)	656
657	Vaisseaux sanguins et/ou valves cardiaques et autres valves	(°°°)	657
658	Membranes amniotiques	(°°°)	658
659	Dents et os maxillo-facial	(°°°)	659
660	Sang de cordon	(°°°)	660
661	Cellules souches hématopoïétiques	(°°°)	661
662	Chondrocytes	(°°°)	662
663	Myoblastes	(°°°)	663
664	Hépatocytes	(°°°)	664
665	Réserve restant à attribuer	(°°°)	665 à 679
680	Autres banques de tissus	(°°°)	680 à 689
690	Sans affectation	(°°°)	690 à 699
700	Médecine nucléaire in vivo		700
701	PET scan		701
702	Autre médecine nucléaire in vivo		702 à 709
710	Autres services médico-techniques		710 à 829
830	Pharmacie		830 à 839
840	Consultations		840 à 899

(\*) Le centre de frais 650 ne doit plus être soldé en fin d'exercice et il n'est plus défini comme un compte d'attente.

(°°) ne peut pas être utilisés à partir de l'année 2007

(°°°) centre de frais supprimé à partir de l'année 2019

(°°°°) nouvelle dénomination et distinction des centres de frais existants à partir de 2019

3.3 Activités non hospitalières			
900	Ambulance		900 à 909
910	Maison de repos et de soins		910 à 919
920	Maison de repos		920 à 929
930	Ecole infirmières		930 à 934
935	Locaux C.P.A.S.		935 à 939
940	Habitations protégées		940 à 949
950	Maison de soins psychiatriques		950 à 959
960	Autres activités non hospitalières		960 à 979
980	Charges non imputables aux services		980 à 989
990	Produits non imputables aux services		990 à 999

## SYNOPTIQUE DE LA COLLECTE REVISEUR

Paramètres	Description	Bilan	Compte de résultats	Charges	Produits	Longueur	A ou N
Record_type_cd	Code du recordtype	R2101	R2201	R2301	R2302	5	A
Sender_cd	N° d'agrément	nnn	nnn	nnn	nnn	3	A
Year	Année d'enregistrement	2021	2021	2021	2021	4	N
Period_cd	Période d'enregistrement	12	12	12	12	1-2	N
item_01	Vide					0	
item_02	Numéro de suite	numéro de suite	numéro de suite			3	N
item_03	Vide					0	
item_04	Vide					0	
item_05	Vide					0	
item_06	Vide					0	
item_07	Vide					0	
item_08	Vide					0	
item_09	Vide					0	
item_10	Vide					0	
item_11	Vide					0	
item_12	Vide					0	
item_13	Vide					0	
item_14	Vide					0	
item_15	Centre de frais			C.F.	C.F.	3	A
Value	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	15.2	N